



Direction de l'Urbanisme  
Instruction des autorisations d'urbanisme  
Tel : 04.90.38.55.04  
Mail : [urbanisme@islesurlasorgue.fr](mailto:urbanisme@islesurlasorgue.fr)  
Affaire suivie par : Chloé CUARTERO

**DOSSIER N° DP08405424F0408**  
BIS rue DENFERT ROCHEREAU  
84800 Isle sur la Sorgue

**DESTINATAIRE**  
Madame IMBERT Amandine  
43bis Rue Denfert Rochereau  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

**OBJET : Votre déclaration préalable.**

Madame,

Pour faire suite à votre Déclaration préalable enregistrée dans mes services sous les références portées dans le cadre ci-dessus, je suis au regret de vous transmettre sous ce pli ma décision d'opposition accompagnée des documents ayant servi à son instruction.

*En effet, votre projet n'est pas conforme aux règles applicables dans le Site Patrimonial Remarquable ou portant atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur, et s'est vu opposer un refus de l'Architecte des Bâtiments de France.*

Il y a lieu de prendre l'attache de la direction du patrimoine et/ou de l'architecte conseil de la commune afin de déposer une nouvelle demande actant le déplacement de votre installation, et ce pour la rendre conforme au règlement du SPR dans lequel elle se situe.

La Direction de l'urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles d'obtenir sur ce dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 20 DEC. 2024

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



**Françoise MERLE.**



L'ISLE SUR LA SORGUE

## CERTIFICAT D'OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Délivré par Le Maire au nom de la  
commune

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP08405424F0408		
<b>Demande du :</b>	22/10/2024 - affichée en Mairie le : 28/10/2024	Destination : Habitation
<b>Par :</b>	Mme IMBERT Amandine	SP créée : 0 m <sup>2</sup>
<b>Demeurant à :</b>	43bis Rue Denfert Rochereau 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	
<b>Pour des travaux de :</b>	Régularisation de la pose d'un groupe extérieur de clim et rajout d'un cache.	
<b>Sur un terrain sis :</b>	43 Bis Rue Denfert Rochereau 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : CP-0319	

### Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422-1 et suivants, R 422-1 et suivants,  
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 06/02/2021,  
Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé le 21 mai 2013,  
Vu le règlement de la zone UA du PLU en vigueur,  
Vu le règlement et les pièces graphiques du Site Patrimonial Remarquable approuvé en date du 9 juin 2020 secteur S1 – Ville intramuros,  
Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France,  
Considérant que le projet est situé dans le site patrimonial remarquable, secteur S1, de la commune de l'Isle sur la Sorgue, et que le règlement de ce dernier précise :  
*S1-19-2 « Les équipements de production ou de régulation thermique de type pompe à chaleur, climatiseur, etc. sont disposés à l'intérieur de la structure du bâti et les percements nécessaires sont équipés de persiennes sombres dans les teintes des menuiseries ou ferronneries ou bien dans la teinte de la façade ».*  
Considérant que l'installation projetée, par son implantation en saillie de façade ne répond pas au règlement, et qu'à ce titre l'autorisation ne peut être accordée.

### DECIDE

**ARTICLE UN :** Il est fait opposition à la déclaration préalable susvisée pour le(s) motif(s) énoncé(s) ci-dessus.

**ARTICLE DEUX :** Il y a lieu de prendre l'attache de la direction du patrimoine et/ou de l'architecte conseil de la commune afin de déposer une nouvelle demande.

Décision exécutoire le 20 DEC. 2024

Affiché le 20 DEC. 2024

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 20 DEC. 2024  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Françoise MERLE.



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Vaucluse**

Dossier suivi par : FABIANI Olivier

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE

---

Numéro : DP 084054 24 F0408 U8401

Adresse du projet :43 BIS rue DENFERT ROCHEREAU 84800  
Isle sur la Sorgue

Déposé en mairie le : 22/10/2024

Reçu au service le : 13/12/2024

Nature des travaux:

Demandeur :

Madame IMBERT Amandine  
-43 Rue Denfert Rochereau  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

---

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

**Ce projet, en l'état, n'étant pas conforme aux règles applicables dans ce Site Patrimonial Remarquable ou portant atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur, l'Architecte des Bâtiments de France ne donne pas son accord.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Motifs du refus (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. Motifs du refus :

le projet est situé dans le site patrimonial remarquable, secteur S1, de la commune de l'Isle sur la Sorgue. Le règlement de ce dernier précise:

*S1-19-2 Les équipements de production ou de régulation thermique de type pompe à chaleur, climatiseur, etc. sont disposés à l'intérieur de la structure du bâti et les percements nécessaires sont équipés de persiennes sombres dans les teintes des menuiseries ou ferronneries ou bien dans la teinte de la façade*

L'installation projetée, par son implantation en saillie de façade ne répond pas au règlement.

A ce titre l'autorisation ne peut être accordée.

2. Recommandations ou observations éventuelles:

il y a lieu de prendre l'attache de la direction du patrimoine et/ou de l'architecte conseil de la commune afin de déposer une nouvelle demande.

**ANNEXE :**

SPR de l'Isle-sur-la-Sorgue